



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 30 novembre 2017 - Penthalaz

74 communes membres, 42 présentes, 32 excusées/absentes, équivalent à 157 suffrages sur 269, la majorité absolue est à 79 suffrages.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Denens, Dully, Echandens, Eclépens, Féchy, Gilly, Givrins, Henniez, La Rippe, La Sarraz, Lavigny, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mex, Mies, Missy, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Penthaz, Rolle, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tannay, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-le-Château.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Bougy-Villars, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Clarmont, Chavannes-de-Bogis, Commugny, Coppet, Corbeyrier, Etoy, Eysins, Founex, Genolier, Gimel, Gingins, Grens, Jouxens-Mézery, Le Chenit, Lonay, Lully, Mauraz, Montricher, Perroy, Prangins, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Oyens, Signy-Avenex, Trélex et Yens.

* * * * *

Points forts de l'assemblée générale

- *Présentation de MM. Georges Zünd, Directeur général et Claudio Di Lello, Chef de projet et Architecte ETS auprès de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE).*
Ils notent que le domaine de la construction est l'un des plus touchés par le travail au noir et le dumping salarial.
D'autre part, ils expliquent l'introduction d'un nouveau système de cartes professionnelles mis en place afin de contrôler les chantiers.
- *RIE III et PF17.*
Mme Byrne Garelli explique l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise dès 2019 avant celle de PF17 et les conséquences pour les communes.
- *Résultat de l'enquête sur les questions « péréquations » et votation sur le mandat donné au Comité.*
Invitées à voter, la grande majorité (avec quelques abstentions) des communes membres présentes lors de cette AG ont donné mandat au Comité de modéliser une ou deux variantes de nouvelle péréquation allant dans le sens des orientations présentées.
- *Budget 2018.*
Le budget 2018 est adopté. L'AdCV annonce la création d'un groupe de travail afin de discuter d'un projet de financement pérenne de l'association.

Ordre du jour :

1. *Introduction et souhaits de bienvenue ;*
2. *Adoption de l'ordre du jour du PV de l'AG du 28 septembre 2017 à Montricher ;*
3. *Présentation de M. Claudio Di Lello, Chef de projet et Architecte ETS auprès de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), intitulée « Des marchés publics dans le respect de l'éthique ». M. Di Lello sera rejoint en cours de séance par M. Georges Zünd, Directeur général de la FVE ;*
4. *Présentation et adoption du budget 2018 ;*
5. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :
Résultat de l'enquête sur les questions « péréquations » et votation sur le mandat donné au Comité
RIE III et PF 17
Rapports de la Commission sur la LATC
Adoption du règlement d'application de la LCCCL (parc locatif)
GT constructions scolaires
Nouvelles fonctions au sein du Comité de M. Hans Rudolf Kappeler
Modification de la procédure de naturalisation
Sortie récréative 2018 et prochaines AG ;*
6. *Divers et propositions de l'assemblée ;*

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Elle salue la presse, Monsieur Georges Zünd, Directeur général de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) et Député au Grand Conseil, Monsieur Claudio de Lello, Chef de projet et Architecte ETS auprès de la FVE, Messieurs les Députés Jean-François Thuillard, Régis Courdesse et Daniel Develey, Madame la Députée Delphine Probst, Monsieur Dominique Tille, Syndic d'Oulens-sous-Echallens ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle excuse l'absence de M. Pierre Stampfli, Vice-président de l'AdCV.

Elle remercie chaleureusement M. Piéric Freiburghaus, Syndic de la Commune de Penthaz, ainsi que les membres de sa Municipalité et son huissier pour leur hospitalité.

Mme la Présidente passe maintenant la parole à M. Freiburghaus.

Ce dernier souhaite une cordiale bienvenue à l'assistance. La commune vient de créer un petit film de présentation qu'il désire faire visionner à l'assemblée afin de présenter notre commune hôte. Il ajoute que le film n'est pas définitif, car beaucoup de travaux sont en cours dans la commune.

Suite à un problème technique, le film sera projeté en fin de séance.

Mme Byrne Garelli passe la parole à Monsieur Thierry Graf, Municipal à Missy, afin qu'il présente sa commune et explique les motivations de son adhésion à l'AdCV.

Missy se situe au pied d'une colline et est arrosée par la Broye et la Petite Glâne. Missy est presque une enclave, elle ne touche la commune de Corcelles-près-Payerne que sur une centaine de mètres. Le village est essentiellement agricole : Missy est la commune du Canton qui compte le plus grand nombre d'agriculteurs proportionnellement au nombre d'habitants, soit 19 agriculteurs dont seulement 3 produisent encore du lait. La commune n'a malheureusement plus de café du village depuis une année. Elle compte tout de même quelques commerces comme un magasin de musique, une esthéticienne, un garage de pneus, un commerce de machines et matériel agricole, une menuiserie, un coiffeur. Le territoire communal couvre 310 hectares dont 65 sont propriété de la commune. Missy compte 369 habitants et s'est développé durant les 5 dernières années. Depuis 10 ans déjà, la commune a dézoné des terrains, procédure qui n'était pas encore obligatoire à l'époque. Le PGA a été déposé au Canton il y a 6 mois. Pour les 10 prochaines années, Missy a droit à une augmentation de 1.5 habitant par année ...

Missy fait partie de l'UCV mais avait l'impression, en tant que petite commune, de ne pas être entendue sur ses problèmes. Ils reçoivent actuellement des postulats et espèrent avoir de l'aide de la part de l'AdCV.

L'assemblée applaudit et Mme la Présidente remercie M. Graf pour son intervention.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 28 septembre 2017 à Montricher

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 28 septembre 2017 à Montricher. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec quelques abstentions.

3. Présentation de M. Georges Zünd, Directeur général et M. Claudio Di Lello, Chef de projet et Architecte ETS auprès de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), intitulée « Des marchés publics dans le respect de l'éthique »

Mme Byrne Garelli présente MM. Zünd et Di Lello et leur souhaite la bienvenue.

Après nous avoir brièvement présenté leur Fédération - qui est la plus importante association patronale de la construction du Canton - MM. Zünd et Di Lello ont abordé la question éthique.

Ils notent tout d'abord que le domaine de la construction est l'un des plus touchés par le travail au noir et le dumping salarial.

Ils expliquent ensuite que leur Fédération a développé un système de contrôle des travailleurs sur les chantiers impliquant notamment une carte professionnelle dont les données peuvent être vérifiées informatiquement.

Ils relèvent enfin que des mesures ont été prises afin de lutter contre les dérives liées à la sous-traitance et qu'un guide pratique a été édité afin de faciliter la concrétisation des mesures mises à disposition des adjudicateurs pour s'assurer du respect des aspects sociaux.



Un guide pratique sera édité de manière à faciliter la mise en œuvre des mesures à disposition des adjudicateurs afin de les généraliser dans la pratique. Sa parution est prévue pour mars 2018.

Voir présentation ci-jointe.

Mme Byrne Garelli remercie MM. Zünd et di Lello pour leur intéressante intervention.

4. Présentation et adoption du budget 2018

Mme la Présidente passe la parole à M. Yves Raboud, Trésorier de l'Association.

Ce dernier explique les chiffres présentés :

Le budget 2018 présente un excédent de charges de CHF 25'710.--.

Le montant des cotisations est budgété à CHF 282'000.-- pour 73 communes. Cette cotisation, calculée selon une échelle dégressive, reste fixée à CHF 2.80 par habitant pour les 2'000 premiers d'entre eux.

Le total des recettes s'élève à CHF 296'000.--.

Le total des charges se monte à CHF 321'710.--.

Les fonds de réserve demeurent inchangés : CHF 160'000.--.

Il propose à l'assistance de déduire la perte annuelle 2018 des fonds de réserve.

Au vote à main levée, le budget 2018 est adopté à l'unanimité.

Mme la Présidente reprend la parole et explique à l'assemblée que début 2018, une réflexion sera menée afin de trouver des solutions pour gérer cette situation déficitaire. A cet effet, l'AdCV désire créer un groupe de travail afin de soumettre un préavis à la prochaine Assemblée générale ou à celle de juin. Elle invite les personnes intéressées à contacter le Secrétaire général ou M. Yves Raboud en fin de séance.

5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Nouvelles fonctions au sein du Comité de M. Hans Rudolf Kappeler

Mme Byrne Garelli passe la parole à M. Kappeler.

Son projet est de pérenniser l'association. A cet effet, il désire contacter les communes qui ont une double appartenance. Il appellera également les communes membres qui ne participent pas régulièrement à nos Assemblées générales afin d'analyser la situation avec elles et comprendre leurs enjeux. Il désire créer un contact plus personnalisé entre les membres et le Comité.

D'autre part, il désire trouver de nouveaux membres qu'il visitera dès le début de l'année prochaine. Pour ceci, il demande également l'aide de l'assemblée afin que les membres lui expliquent ce qu'ils pensent de notre association, ses atouts et points positifs. Il en fera part aux communes prospectées.

Mme Byrne Garelli remercie chaleureusement M. Kappeler pour son initiative.

Résultat de l'enquête sur les questions « péréquations » et votation sur la mandat donné au Comité

Mme la Présidente passe la parole à M. S. Chemouny.

34 communes ont répondu. Bien que certaines réponses nous soient parvenues hors délai, toutes ont été prises en compte. A noter que quelques communes ont indiqué ne pas pouvoir/vouloir se positionner en l'état. D'autres n'ont répondu qu'à une partie des questions.

En substance, il ressort d'une large majorité des réponses reçues que les mêmes impôts qu'à l'heure actuelle doivent être pris en compte dans le calcul de la péréquation.

Une courte majorité estime qu'il n'y a pas lieu de différencier la part d'impôt prise en compte par type d'impôt.

Les réponses quant au plafond de l'effort imposé aux communes sont très variées, entre 30 et 50 points d'impôts.

Une grande majorité des sondés est prête à accepter l'idée qu'après péréquation, certaines communes conservent une valeur du point d'impôt supérieure à 10% de la moyenne des communes. Toutefois, cette différence de 10% au maximum recueille malgré tout une courte majorité des suffrages.

La majorité serait également favorable à un financement de la facture sociale par une bascule de points d'impôts à l'Etat.

Presque tous les membres qui ont répondu estiment que les communes à faible potentiel fiscal doivent être aidées. L'idée de soutenir les communes ayant des charges inévitables et incompressibles au-dessus de la moyenne est aussi bien acceptée.

Après ces explications, Mme Byrne Garelli précise qu'elle désire maintenant préparer le vote. A cet effet, elle annonce qu'à 19h40, 41 communes sont présentes sur 74 ce qui représente 147 suffrages sur un total de 269.

Elle nomme ensuite deux scrutateurs : MM. Yves Raboud et J.-C. de Mestral et demande aux représentants des communes membres d'utiliser le carton qui leur a été remis en début de séance pour voter.

Avant de soumettre la proposition au vote, elle demande si quelqu'un a une question.

M. Antoine Lambert, Syndic de Corseaux, demande si Mme la Présidente veut faire le vote par thème ou globalement.

Mme Byrne Garelli lui répond que nos experts, Mme C. Tinguely et M. J.-Y. Thévoz, pensent qu'avec les informations reçues de la part des membres, ils peuvent commencer à modéliser une proposition. Elle rappelle que lorsque nous aurons les débuts d'une modélisation, elle sera présentée aux membres et ceux-ci seront consultés à chaque étape sur les résultats obtenus.

Elle soumet maintenant au vote la proposition et demande aux représentants de lever leur carton. La proposition est acceptée avec une grande majorité et 3 abstentions.

Elle remercie l'assemblée pour sa confiance qui permet au groupe de travail d'aller de l'avant.

RIE III

Mme la Présidente explique que selon les informations dont nous disposons, la Réforme fédérale entrera en vigueur dans les cantons probablement début 2020/2021.

Le canton de Vaud a déjà annoncé qu'il allait mettre en œuvre la RIE III vaudoise dès le 1^{er} janvier 2019 et partiellement le volet social dès septembre 2018.

Tant que PF 17 n'entrera pas en vigueur, il n'y aura pas de compensation fédérale ni d'augmentation d'imposition des sociétés à statut fiscal privilégié. Par conséquent, les communes ne toucheront pas les CHF 33 millions promis par le Canton (sur les CHF 100 millions qu'il devait recevoir).

A l'époque des négociations, le manque à gagner des communes annoncé était de CHF 64 millions en 2019, CHF 61 millions en 2020, CHF 54 millions en 2021 et CHF 50 millions en 2022.

La compensation que le Canton avait prévu de donner dans le cadre de l'accueil de jour des enfants montait progressivement durant ces cinq années et diminuait donc la perte fiscale liées à la baisse des impôts des entreprises.

Il faut également ajouter une partie des 25 millions d'aide dans le cadre des assurances maladie annoncés par le Conseil d'Etat (le Canton n'a pas donné d'information quant au financement mais les communes vont très certainement devoir y participer).

Par conséquent, le manco total pour les communes risque donc d'être de l'ordre de CHF 80 à 90 millions pour 2019 selon Mme Byrne Garelli.

L'AdCV a écrit à M. le Conseiller d'Etat P. Broulis le 23 novembre pour lui demander des mesures d'accompagnement pour les communes durant cette période d'incertitude de deux ans. Mme B. Métraux et M. P. Broulis ont convoqué les associations de communes pour parler de ceci le 5 décembre 2017.

Mme Byrne Garelli a déposé une interpellation devant le Grand Conseil afin de demander un calendrier des projets pouvant avoir un impact sur la future péréquation intercommunale pour la période de 2018 à 2021. Mme La Présidente donnera des nouvelles aux communes membres.

Adoption du règlement d'application de la LCCCL (parc locatif)

Mme la Présidente passe la parole à M. Buttin, représentant de notre Association dans les différentes Commissions liées à l'aménagement du territoire.

Il explique que ce règlement, adopté par le Conseil d'Etat, tient compte des remarques de l'AdCV telles que :

- Art. 10 al. 2 : le département et la commune peuvent demander au propriétaire qu'il leur communique les démarches entreprises auprès des locataires.
- Art. 27 al. 2, 3, 4 et 5 : le département peut prévoir des dérogations aux limites de surfaces fixées à l'al 1: la réglementation a été assouplie à notre demande.
- Art. 28 al. 5, 6 et 7 : là également, le règlement fait preuve de plus de souplesse, ainsi que nous l'avions proposé, de plus cela s'applique aussi aux communes qui préemptent (al. 7).

- Art. 34 : les milieux immobiliers auraient souhaité que les communes qui préemptent soient contraintes d'attribuer au moins 80-85% à des Logements d'Utilité Publique (LUP), afin de les dissuader d'investir dans l'immobilier. Nos remarques à ce propos ont été prises en considération. Le règlement demande que le 70% soit des LUP et 65% si une part des surfaces de plancher est affectée à d'autres fonctions que l'habitation. Sur des terrains nus, le ratio est de 75%, alors que les milieux immobiliers voulaient augmenter ce chiffre bien plus haut. Cela dit, pour le cas où un terrain nu serait préempté et ensuite mis à disposition (droit de superficie) d'un autre constructeur, ce dernier devrait attribuer l'entier à des LUP (art. 35 al 2 LPPPL).

Rapports de la Commission sur la LATC

M. Buttin continue son intervention et informe l'assemblée des dernières avancées de la LATC.

La Commission a rendu 3 rapports (1 majoritaire et deux minoritaires). On pense donc que le débat au Grand Conseil va être très long.

Le PDCn, qui est actuellement dans les mains de la Confédération, et la LATC ne pourront peut-être pas entrer en vigueur simultanément.

L'AdCV demandera à des Députés qui soutiennent l'association de déposer des amendements en 2018.

Les rapports de la Commission LATC

Des avancées positives ressortent du rapport de majorité (valable si ces amendements sont adoptés au plenum !) :

- La Commission cantonale consultative sur l'urbanisme est rétablie.
- L'émolument perçu auprès des communes pour l'examen et l'approbation des plans d'aménagement du territoire est supprimé.
- La disposition qui imposait que les plans d'affectation communaux contiennent des places de jeux, de sport et de loisirs a été supprimée.
- Le délai de caducité des plans d'affectation (24 mois) pourra être prolongé de 12 mois dans des cas exceptionnels.
- Malgré une tentative d'amendement, la taxe sur la plus-value a été maintenue à 20 %.

Le premier rapport de minorité propose au Grand Conseil de ne pas entrer en matière sur le projet du Conseil d'Etat et d'inviter ce dernier à préparer un nouveau projet.

Le deuxième rapport est globalement favorable au projet mais propose quand même la suppression du droit d'emption ainsi que quelques autres adaptations mineures.

M. Buttin fait ensuite le point sur les différentes Commissions dont fait partie l'AdCV :

- PDCn 4, notre action auprès du SDT est très bien comprise, nous avons du poids.
- LAT 2, la 2^{ème} consultation a été refusée par l'AdCV, l'UCV et l'ACS. La Confédération prépare une 3^{ème} version.
- ZIZA (zones industrielles et zones d'activités), une séance est prévue avec Mme J. de Quattro et M. Ph. Leuba.
- La révision de la loi sur les constructions débutera en janvier 2018.

GT constructions scolaires

M. Sutter, le responsable du dicastère scolaire au sein de l'AdCV, explique qu'il y a malheureusement peu à dire sur ce GT. En effet, après plus de 6 mois où il a été gelé entre le départ de l'ancienne Cheffe du Département et l'arrivée de la nouvelle, les discussions ont repris depuis le début. Cela étant, Mme Cesla Amarelle semble disposée à faire avancer ce dossier plus rapidement.

Modification de la procédure de naturalisation

M. S. Chemouny apporte les explications suivantes :

Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi fédérale sur la naturalisation entrera en vigueur. Par contre, la loi cantonale sur le droit de cité vaudois et son règlement d'application ne sont pas prêts.

Deux groupes de travail sur le rapport d'enquête et le questionnaire sur les connaissances élémentaires sont encore en cours.

Il y aura donc une période de flottement jusqu'en mars/ avril 2018 au moins.

Les principales modifications de cette loi, si elles sont adoptées, sont les suivantes :

- La demande sera déposée auprès du Canton qui vérifiera les conditions formelles.
- Seules les personnes ayant un permis C pourront faire une demande (ceci découle du droit fédéral).
- Le rapport d'enquête deviendra un fil rouge de la procédure.
- Un niveau de langue et de connaissances élémentaires sont exigés (ceci découle également du droit fédéral).
- Le Canton doit permettre aux candidats de se préparer, les communes peuvent compléter cette aide.

Sortie récréative 2018 et prochaines AG

Les prochaines assemblées générales auront lieu les :

22 mars 2018
28 juin 2018
20 septembre 2018
29 novembre 2018.

Mme La Présidente demande à l'assemblée de bloquer ces dates dans les agendas et demande si des communes sont disposées à recevoir une AG en 2018. Elle les prie de se faire connaître à notre Secrétariat général. La commune d'Henniez s'annonce durant la

séance pour recevoir l'AG du 29 novembre. Mme Byrne Garelli la remercie vivement pour son accueil, ceci sera la première AG qui se tiendra dans le district de la Broye-Vully.

La sortie récréative aura lieu le

1^{er} juin 2018.

L'AdCV remercie beaucoup Lussy-sur-Morges et Tolochenaz pour l'organisation de cette manifestation et se réjouit d'ores et déjà de découvrir ces deux communes.

6. Divers et propositions de l'assemblée

L'AdCV a/va participer aux deux séminaires sur les aires de séjour pour les gens du voyage ainsi que sur la radicalisation et tiendra ses membres au courant des orientations et informations qui en découleront.

Il faut également noter que bien que la solution de l'AdCV pour régler les cas de rigueur en matière de péréquation n'ait pas été retenue, le 23 octobre, la Cheffe du DINT nous a écrit un courrier pour nous remercier de notre contribution et de notre esprit d'ouverture. Cette attitude laisse peut-être espérer une meilleure écoute de nos positions à l'avenir, notamment quand il s'agira de s'attaquer à une révision globale de péréquation, explique M. S. Chemouny.

Mme Byrne Garelli passe maintenant la parole à l'assemblée.

M. Robert Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny, félicite le Comité de l'AdCV de son travail. Il pense que les sujets traités durant l'assemblée démontrent la complexité des problèmes auxquels les communes sont confrontées. Il pense que l'AdCV a de bons arguments.

Mme la Présidente remercie beaucoup M. Middleton pour son intervention.

Monsieur Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, remercie également l'AdCV et son Secrétaire général pour sa participation éventuelle à un groupe de travail sur le prélèvement des impôts. Il ajoute qu'à cet effet, il s'est rapproché de M. Vincent Denis, Syndic de Vaux-sur-Morges, qui est une commune qui prélève elle-même les impôts, et de M. Gérard Produit, Syndic de Coppet, qui est intéressé à participer à cette étude. Il annonce qu'il reste de la place pour 1 à 3 collègues dans ce groupe de travail et demande si une commune est intéressée.

Mme Byrne Garelli remercie Monsieur Schmidt et invite l'assemblée à prendre directement contact avec lui pour intégrer le groupe de travail.

Mme Byrne Garelli remercie l'assemblée pour sa participation et clos la séance. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde et demande encore un moment d'attention pour le film de présentation de Penthaz.

A la fin de la projection, l'assemblée applaudit ce très beau film.

M. Piéric Freiburghaus remercie l'assistance et ajoute que Penthaz a eu sa première journée de développement durable le 23 septembre 2017. La commune a initié un agenda 2030. Il invite les communes intéressées par ce thème à le contacter afin de s'unir, discuter et réfléchir au niveau des stratégies et des différentes actions qui pourraient être menées.

Il remercie l'assemblée et l'AdCV pour leur venue et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h15

Calendrier 2018

- Jeudi 22 mars 2018, assemblée générale à Aubonne
- Vendredi 1^{er} juin, sortie récréative à Tolochenaz et Lussy-sur-Morges
- Jeudi 28 juin 2018, assemblée générale à Eclépens
- Jeudi 20 septembre 2018, assemblée générale à Gimel
- Jeudi 29 novembre 2018, assemblée générale à Henniez

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- Présentation de MM. Zünd et Di Lello